



Rapporteur : Mme ROUSSET

48793

Commission n°1

18 - Environnement

Rapport sur la situation du Département en matière de développement durable

Le jeudi 14 décembre 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. GUIDONI (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SALMON (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3311-2 et D. 3311-8 ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 110-1 ;

Les alertes sanitaires, environnementales (climat, biodiversité), les guerres aux portes de l'Europe et les crises qui en résultent : écologique, énergétique, alimentaire, désormais sociétale, s'imposent à nous et ont un impact concret sur les populations et les territoires. L'environnement semble désormais exposé à un régime d'instabilité.

Pour réussir la transition écologique, les territoires vont devoir faire face, anticiper les changements et se transformer, autrement dit renforcer leur résilience. C'est-à-dire garantir le bien-être de leur population face à cet enchaînement de crises.

Le premier devoir est de mobiliser les politiques pour atténuer les effets de ces bouleversements sur les conditions de vie des plus vulnérables, puis de comprendre et de mobiliser les solutions durables pour transformer son propre fonctionnement et l'exercice de ses compétences dans le sens d'un moindre impact environnemental et d'une sobriété de ressources.

Il ne s'agira pas de rechercher seulement une exemplarité de façade, mais bien d'acquérir et de partager le savoir-faire indispensable au renforcement de cette résilience avec les partenaires du Département et les Breillien.nes les plus vulnérables.

I. LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURBLE DANS LA COLLECTIVITE : UN CADRE POUR L'ACTION

Le Département a fait de la transition écologique l'un des trois piliers de son projet de mandature pour la période 2022 - 2028, aux côtés de l'égalité et des solidarités. Cette ambition se décline selon cinq enjeux qui traduisent l'ambition de la collectivité (les fiches détaillées qui décrivent les thématiques correspondantes sont annexées au rapport).

Le rapport sur la situation du développement durable est le moyen de rendre compte de ces démarches, et plus largement de la contribution du Département au développement durable du territoire breillien. L'article 5 de la loi du 4 août 2021 « de Programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales » a introduit l'Agenda 2030 comme cadre de référence du présent rapport de responsabilité sociétale et de développement durable. Adopté il y a 8 ans par l'Assemblée générale des Nations Unies, le bilan annuel de ce programme universel du développement durable rappelle que la tendance à l'amélioration constatée dans les premières années peine à se maintenir. En France, la déclinaison de l'Agenda 2030 a été inscrite dans la feuille de route nationale, également évaluée chaque année.

Chacun des cinq enjeux (déclinés ci-après) a vocation à s'appuyer sur une gouvernance permettant de développer la transversalité et d'améliorer la coordination, en amont des décisions de pilotage des politiques publiques.

Deux d'entre eux sont déjà déclinés dans des feuilles de route à vocation opérationnelle, validées par l'Assemblée départementale :

- Pour le carbone, le démarrage du plan de transition bas-carbone voté en juin s'appuie sur un comité de coordination installé en août dernier ;
- La biodiversité depuis 2020 et l'eau depuis février dernier, font également l'objet de feuilles de route fixant les objectifs tant dans les politiques publiques du Département que dans le propre fonctionnement du Département.

Concernant l'alimentation, les orientations votées en 2022 apportent également un cadrage aux actions en cours de développement.

De nouveaux comités de coordination se mettront en place en 2024 pour élaborer des feuilles de

route sur les enjeux suivants :

. construire des projets sobres en ressources et améliorer la stratégie foncière de la collectivité, afin de préserver les sols, dans le contexte de l'objectif « zéro artificialisation nette », à l'horizon 2050 ;

. développer la résilience en recherchant une transition juste qui préserve et accompagne les personnes les plus vulnérables au dérèglement climatique et à la dégradation des ressources naturelles.

II. CINQ ENJEUX POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

A. La transition bas-carbone

L'action climatique, qui vise à réduire la part des énergies fossiles dans le fonctionnement de la collectivité et la conduite de ses politiques publiques, va modifier en profondeur les activités et les pratiques professionnelles.

En juin 2023, l'Assemblée départementale a adopté son plan de transition bas-carbone, qui présente une trajectoire ambitieuse de réduction de ses émissions carbone de 25 % en 2028 par rapport au bilan 2021. Cet objectif, décliné par grands secteurs, s'appuie sur une série d'actions qui irriguent l'ensemble des politiques publiques de la collectivité.

Parmi les projets ou démarches emblématiques de l'année 2023, la livraison du collège de Melesse est une illustration de l'attention de plus en plus accrue portée à des modes constructifs qui limitent l'empreinte environnementale des bâtiments départementaux sur le temps de leur construction puis sur celui de leur utilisation. En matière de mobilité, le projet « 200 vélos » permet depuis cet automne la mise à disposition facile de vélos électriques dans les déplacements professionnels des agent.es et des élus de la collectivité. Les pactes de mobilité en cours de préparation entendent développer de façon majeure les alternatives à l'usage du véhicule individuel dans chaque territoire intercommunal.

L'année 2024 sera celle de la mise en place progressive d'outils de pilotage innovants qui inscrivent le carbone au cœur de la prise de décision. Ainsi, le budget carbone sera progressivement mis en place pour travailler la projection des dépenses à l'aune de leur impact carbone.

B. Préserver les sols et limiter l'artificialisation

Le Département dispose d'outils fonciers spécifiques qui le mettent en position de préserver des espaces naturels, des milieux aquatiques ou des fonciers agricoles.

Ainsi, en juillet 2022, à la demande de cinq communes, la Commission permanente a décidé la création d'un nouveau périmètre d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur le bassin versant du Couesnon amont, sur lequel se trouvent deux captages prioritaires couvrant une surface de 6 200 hectares. L'année 2023 a par ailleurs permis de préparer, avec l'ensemble des exploitations agricoles concernées, les opérations situées sur les captages de Landal et Mireloup pour des travaux à démarrer à partir de fin 2025.

Au delà, les principes de sobriété foncière comme la limitation de l'artificialisation des sols doivent s'appliquer dans les projets de construction de bâtiments et d'infrastructures, et ceux des partenaires auxquels le Département apporte son soutien ou dans lesquels le Département participe à la gouvernance.

En 2024, ces différents aspects feront l'objet d'un travail spécifique pour écrire puis mettre en oeuvre une feuille de route dédiée à la préservation des sols, croisant les politiques publiques et les modes de fonctionnement internes au Département. Ces travaux pourront s'appuyer sur l'analyse de l'« empreinte foncière », qui permettrait d'identifier les flux annuels de surfaces mises

sous protection, artificialisées, renaturées, etc...

C. La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau

En février dernier, l'Assemblée départementale a voté sa feuille de route sur l'eau, en tant que contribution du Département aux ambitions travaillées avec l'Etat et les acteurs de l'aménagement au sein de la Conférence bretonne de l'eau. Sa mise en œuvre a démarré dès 2023 avec notamment une augmentation significative du soutien financier aux travaux de restauration des milieux aquatiques (3 millions d'euros par an).

L'accompagnement des collectivités s'est également illustré cette année par la labellisation d'espaces naturels et la mise à disposition du droit de préemption, notamment à vocation de préservation des milieux aquatiques.

Concernant les projets de mobilité, une grille environnementale, liste de recueil organisé et systématique d'éléments caractéristiques des enjeux environnementaux impactés par les infrastructures, a été préparée pour faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux le plus en amont possible des projets. Elle sera mise en place à partir de 2024.

D) Le projet alimentaire départemental

Le projet alimentaire départemental s'inscrit dans une logique de territoire et de système local, pour une alimentation saine et durable dans les restaurations collectives mais aussi au bénéfice des plus démunis.

Un comité consultatif de gouvernance alimentaire a été installé en juin 2023 ; il a commencé ses travaux dès la rentrée de septembre sur les deux thématiques de la précarité alimentaire et de l'attractivité des métiers de la restauration scolaire.

En complément, deux collèges ont démarré l'expérimentation vers une alimentation 100 % bio, locale et fait maison, à travers un accompagnement qui se poursuivra sur toute l'année 2024 et qui pourra être ensuite proposé à d'autres collèges. Enfin, des réflexions seront conduites en 2024 avec les collèges sur les modalités d'approvisionnement et d'achat, qui font partie des leviers à travailler pour intégrer davantage d'aliments bio et locaux dans les assiettes.

E. La résilience socio-environnementale

Afin de surmonter les crises et de mieux les affronter en renouvelant les liens sociaux, à la lumière de conditions d'existence qui vont nécessairement changer par suite des contraintes écologiques et économiques, les dispositifs de lutte contre la pauvreté et de prévention des précarités, mais aussi de développement social seront essentiels pour contribuer à la résilience du territoire.

De nombreuses actions contribuent déjà à ce besoin de travailler de concert vulnérabilités sociales et environnementales. L'année 2024 sera l'occasion d'en partager un état des lieux, et d'identifier les projets ou actions complémentaires à mener.

II. CONDUIRE LA TRANSITION VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS

A. L'éco-exemplarité de la collectivité

Un observatoire d'écoresponsabilité est organisé autour d'indicateurs d'activité.

Ce que disent ces indicateurs pour 2022 :

. des consommations d'énergie relativement maîtrisées avec un retour à la normale après une année 2021 marquée par les contraintes sanitaires liées à la Covid, et une part d'énergies renouvelables stable dans le mix énergétique ;

. une commande publique dont certaines dispositions de développement durable restent en-dessous des objectifs du plan national des achats publics durables (pour le nombre de marchés comportant des dispositions sociales) mais largement au-dessus de l'objectif fixé en matière de volume horaire des clauses d'insertion sociale et professionnelle ;

. une économie circulaire : le recyclage des matériaux de voirie reste stable, la collecte de papier à recycler augmente.

Ces indicateurs seront revus en 2024 pour mieux suivre l'avancée des projets au regard des cinq enjeux décrits plus haut et notamment, pour mieux mesurer les effets du SPASER II comme cadre renouvelé de l'ambition du Conseil départemental sur les marchés publics.

B. Le plan de sensibilisation et de formation

Des actions sont déjà engagées ou en développement, pour intégrer la transition bas carbone dans la culture professionnelle :

- pour les agent.es des collèges sur le changement climatique : « Cap sur les transitions » : une première session en avril 2023,

- à destination des manager.es et des services demandeurs, l'atelier « Fresque du climat » explicite le changement climatique. 10 sessions sont prévues en 2024 ;

- « le Bilan carbone et la stratégie bas-carbone dans les transports » avec le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement à destination des services de construction de la route. 2 sessions réalisées à la rentrée 2023 ;

- « Inventons nos vies bas carbone », un atelier qui questionne la mobilisation individuelle, à destination de tous les agent.es et qui fait appel à des animateurs internes (un réseau de 11 agents a été formé en juin). L'objectif est de déployer une soixantaine d'ateliers en 2024 ;

- « Mon Département bas carbone », une création interne pour diffuser la connaissance de l'empreinte carbone de la collectivité, dont une première partie consacrée aux constats a été rédigée, et qui devra être complétée par la modélisation des solutions. Centrée sur les missions et les services du Département, elle sera proposée dès 2024.

L'objectif est de faire monter en puissance cette offre dès 2024, afin d'apporter à l'ensemble des agent.es une séance collective de sensibilisation aux enjeux de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2026.

C. Des animations

Plusieurs évènements ont été organisés :

- des "ateliers nature" animés par les animateur.rices Nature du Département ;

- la présentation du plan de transition à l'ensemble des encadrant.es au mois de juillet ;

- en septembre, des ateliers d'entretien des vélos du personnel au siège et sur le site de l'agence du pays de Vitré ;

- du 25 au 29 septembre 2023, la troisième édition du défi mobilité, avec une participation exceptionnelle de 283 agent.es, qui signe une prise de conscience de l'importance des choix des moyens de transport dans les déplacements domicile-travail,

- la sensibilisation des nouveaux.elles arrivant.es aux enjeux de réduction du carbone en mars et en octobre 2023,

- en novembre 2023, à l'agence du pays de Redon et des Vallons de Vilaine, une zone de gratuité éphémère en partenariat avec une ressourcerie locale et une « pause confé » à l'attention des agent.es sur l'alimentation.

D. Des actions de communication

L'énergie (sobriété) et les mobilités durables sont les thématiques les plus souvent abordées, à l'interne comme à l'externe. La moitié des actions concerne les agent.es de la collectivité, 43 % le grand public, enfin 7 % les élu.es communaux.ales.

IV. LES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE EN 2023

Plusieurs délibérations de l'Assemblée départementale des douze derniers mois (fin de l'année 2022 et 2023), illustrent la contribution de la collectivité départementale au développement durable.

En matière d'environnement et d'aménagement du territoire

. Adoption d'une feuille de route eau (rapport spécifique à la session de février)

A partir de l'état des lieux (territoire), ce cadre fixe des orientations et un plan d'actions pour diminuer l'impact des infrastructures départementales, faciliter la structuration des acteurs et soutenir leur fonctionnement.

. Plan de transition bas carbone : stratégie et objectifs de réduction des émissions carbone de la collectivité (juin 2023)

. Plan alimentaire territorial (rapport budgétaire à la session de février 2023)

Structure le programme d'action correspondant aux grandes orientations définies en 2022, notamment grâce à deux études : le diagnostic des achats des collèges et un test en vraie grandeur de l'accompagnement renforcé de cuisines pour passer au bio local et fait maison.

En matière d'égalité des chances

. Nouveau Schéma départemental de la lecture publique 2023-2028 (juin)

Adapte la politique de lecture publique aux évolutions du réseau territorial et des nouvelles attentes, un nouveau cadre d'action s'inspirant de l'Agenda 2030.

En matière de solidarités et d'insertion

. Nouveau programme breillien d'insertion 2023-2027 (rapport stratégique à la session d'avril 2023)

Renouvelle le cadre des partenariats, du plan d'action et des projets territoriaux des agences pour la politique d'accès à l'emploi et l'insertion sociale.

. Nouveau Schéma autonomie (session de décembre 2023)

Renouvelle le plan d'action à l'aune des enjeux de dynamique démographique et d'accès aux droits.

En matière de citoyenneté et moyens généraux

. Stratégie numérique responsable et plan d'actions pour le Département (juin 2023)

Un premier schéma qui intègre notamment l'empreinte carbone et la sobriété pour développer l'inclusion et la culture numérique partagée.

. Nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2028 (septembre 2023).

Définit la stratégie d'achat en la recentrant sur le renforcement des processus, les considérations

sociales et la transition environnementale.

V. PREMIERE EDITION DU BUDGET PARTICIPATIF DEPARTEMENTAL

En instaurant une dynamique de mobilisation et de responsabilisation, la participation des citoyens aux politiques locales contribue à améliorer l'action publique et est indispensable pour que celle-ci soit durable.

Un budget de 2 millions d'euros a été réparti entre chacun des six territoires du département, afin de permettre à tous les Breillien.nes (âgé.es de plus de 16 ans) et aux associations de proposer des projets d'intérêt général sur une plateforme numérique dédiée, relevant de thématiques s'inscrivant dans les compétences du Département : solidarités, environnement, biodiversité, transition écologique, culture, éducation, jeunesse, sport, égalité femme-homme, citoyenneté et laïcité, économie sociale et solidaire, tourisme et patrimoine et mobilités durables.

La charte d'usage de la plateforme, des ateliers d'appui à la formulation des idées organisés dans chaque territoire, le règlement du budget participatif et une commission citoyenne de 24 membres volontaires ont permis de garantir et faciliter la participation :

- . 305 idées ont été proposées ;
- . 10 286 Breillien.nes ont participé au vote du budget participatif, du 1^{er} juin au 30 juin 2023.

Au final ce sont 60 projets lauréat.es qui sont assurés d'un financement et seront réalisés soit par le Département soit par un partenaire : association, collectivité territoriale ou groupement de collectivités.

Décide :

- de prendre connaissance du rapport sur la situation du Département en matière de développement durable tel qu'exposé ci-dessus et traduit dans l'annexe à la présente délibération ;
- de donner acte au Président de cette présentation dans le cadre de la session des orientations budgétaires.

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 20 décembre 2023

ID : AD20230238

Pour extrait conforme